



Porter plainte pour diffamation via internet

Par **brijosana**, le **17/01/2008** à **17:09**

Bonjour,
Je me permets de poser une question concernant une difamation très grave dont je suis victime (ainsi que ma femme et le reste de ma famille) via le net.
Par le hasard du surf, j'ai attéri sur un site fait par trois de mes "amis" (dont deux étaient témoins de mon mariage).
Là, j'ai pu constater avec horreur, sur des dizaines de pages, des caricatures plus qu'insultantes concernant ma famille et moi-même et même racistes, pour ma femme, qui est d'origine antillaise (ils l'appellent "Négrita", entre autre). Ils ont simplement changé une lettre à mon nom de famille (Rygolt, au lieu de Rigolt).
Je précise que je suis enseignant en lycée professionnel et je n'ose pas imaginer ce qui se produirait si mes élèves de BEP tombaient dessus.
Pouvez-vous me conseiller?
Merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **17/01/2008** à **19:40**

Bonsoir,
Vous pouvez déposer plainte directement au commissariat ou en écrivant au Procureur de la République en indiquant précisément les références du site.
Je pense que votre dossier dépasse largement la diffamation.
Cordialement,
Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com

Par **brijosana**, le **17/01/2008** à **20:28**

Merci pour votre réponse, je vais tâcher de suivre vos conseils
Brijosana